



# COMPTE-RENDU

## Réunion du GAL

### N°03

25/06/2024



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



# Table des matières

RAPPEL ORDRE DU JOUR .....	4
RESUME DE LA SEANCE .....	5
Ouverture de la réunion du GAL.....	5
Point administratif .....	5
<i>Approbation du compte-rendu du GAL 02 du 28/03/2024</i> .....	5
L'avis d'opportunité .....	5
Projets présentés pour avis d'opportunité .....	6
<i>Cœur de village 2 : équipements de la future médiathèque_Commune de Sanguinet</i> .....	6
<i>Ingénierie hélistation_Association La Smalah</i> .....	9
Point sur la maquette financière .....	12
Actualités.....	14

Le GAL s'est réuni à Bias à la salle des chênes

le 25 juin 2024, à 18h30.

## MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS

Collège public							
Titulaires				Suppléants			
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Nom	Prénom	Présent	Excusé
DOUSTE	Françoise	x		LARREZET	Hélène		x
THOMAS	Sandrine	x		NADAU	Marie-Françoise		x
SEGAUT	Céline		x	CANTAU	Laetitia		x
PINCE	Laure	x		LEGRAND	Sylvie		x
PONS	Guy	x		FORTINON	Xavier		x
POMAREZ	Frédéric		x	DELEST	Marie-France	x	
LEINER	Françoise	x		PUJOS	Eliane		x
THEBAULT	Henri-Jean	x		WEBER	Sophie	x	
MOUHEL	Philippe		x	BARRERE	Jean-Louis		x
CAULE	Jean-Claude	x		WATIER	Jean		x
GOMEZ	Arnaud	x		DUCOUT	Gilles		x
MORA	Véronique		x	GALLEA	Thierry		x
PARIS	Julien		x	LESPADE	Jean-Marc		x
TOTAL 13 titulaires				TOTAL 13 suppléants			

En rouge, les membres du collège public participants aux votes des projets.

Collège privé							
Titulaires				Suppléants			
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Nom	Prénom	Présent	Excusé
BOUDIN	Yohann		x	DELMON	Nicolas		x
HUGUET-AMBLARD	Valérie	x		LUCCHESI	David		x
DANIEL-CALONNE	Pierre	x		BOISSELIER	Yoan		x
PRIEUR	Isabelle	x		BOIDIN	Laurence		x
PLANTON	Rémi	x		FAVRE	Vincent	x	
VERGUIN	Guillaume		x	BONNIER	Béatrice		x
THIZY	Bernard		x	LARUE	Claire		x
GORON	Alizée		x	GRAVELAT	Alexandre		x
LORIES	Ganael	x		FAUCHER GAYRAUD	Laurence		x
LESPEES	Delphine		x	CONTE	Thierry		x
CALAIS	Tiffany		x	FAUVEL	Line		x
RONDET	Myriam		x	VIGNERES	Paul		x
PERRIN	Bastien	x		LECRENAIS	Lénaïc		x
WACKENIER-BRUSTIS	Isabelle	x		BAILLARD	Patrick	x	
QUILLACQ	Denis		x	DOMER	Térence	x	
PECHAUD	Vincent	x		LORTEAU	Yann	x	
PERENNES	Alban	x		COTTIN	Arnaud		x
GRILLON	Cédric	x		GAILLARD	Amandine	x	
PATOU	Sébastien	x		LECONTE	Yann		x
LAROSE	Estelle	x		JOLIVET	Lisa		x
TOTAL 20 titulaires				TOTAL 20 suppléants			

En **rouge**, les membres du collège privé participants aux votes des projets.

#### **DOUBLE QUORUM RESPECTE :**

- Au total, **27 membres sont présents**.
- **Sur 33 votants : 22 membres votants présents soit 67%** des membres ayant pouvoir de vote sont présents.
- Parmi ces 22 membres, **13 sont issus du collège privé** (59% des membres ayant pouvoir de vote sont issus du collège privé).

### **ASSISTAIENT EGALEMENT**

Nom	Prénom	Structure
OLITE	Javier	Région (Autorité de gestion)
WEBER	Sophie	Conseillère régionale
DROUGARD	Corinne	PETR_Pays Landes Nature Côte d'Argent
LAVAUD	Célia	PETR_Pays Landes Nature Côte d'Argent
TALEDEC	Marie	PETR_Pays Landes Nature Côte d'Argent

### **RAPPEL ORDRE DU JOUR**

- ◆ Accueil et tour de table
- ◆ Point administratif :
  - Approbation du compte-rendu GAL 02
- ◆ Rappel de la notion de conflit d'intérêt
- ◆ Projets pour avis d'opportunité :
  - COMMUNE DE SANGUINET : Cœur de village 2 : Equipement de la médiathèque
  - ASSOCIATION LA SMALAH : Ingénierie projet hélistation
- ◆ Point projection de la maquette financière
- ◆ Actualités et agenda

## RESUME DE LA SEANCE

Fiche-action	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEDER/FEADER	Montant total éligible	Avis d'opportunité	Note
4	Commune de Sanguinet	Cœur de village 2 : Equipement de la médiathèque	80 000€	157 879€	Favorable	14/20
6	Association La Smalah	Ingénierie hélistation	25 000€	31 222€	Favorable	19/20

## Ouverture de la réunion du GAL

Arnaud Gomez, Président du GAL ouvre la séance à 18H30, annonce l'ordre du jour et propose un tour de table.

La présence de Javier Olite, chef de service Fonds Européens et Territoires -Site de Bordeaux de l'Autorité de gestion est remerciée. Arnaud Gomez salue également la mobilisation des membres du collège privé, nombreux à cette réunion du GAL.

Enfin, Arnaud Gomez et Corinne Drougard, directrice du Pays expliquent les modalités exceptionnelles mises en œuvre sur les conflits d'intérêt lors de ce GAL. En effet, il sera demandé au collège public de ne pas prendre part au vote sur le projet de la commune de Sanguinet, le Maire étant candidat aux élections législatives. Pour le projet présenté par l'association La Smalah aux côtés de la commune de Mimizan, les élus de la commune de Mimizan seront également invités à ne pas prendre part au vote.

Marie Talédec, animatrice LEADER rappelle la définition de la notion de conflit d'intérêt et demande à chaque membre du GAL de compléter une déclaration d'absence de conflit d'intérêt (DACI) qui sera consignée sur toute la durée du programme.

## Point administratif

### *Approbation du compte-rendu du GAL 02 du 28/03/2024*

L'animatrice rappelle l'envoi du compte-rendu de la précédente réunion du GAL et interroge le GAL sur d'éventuels observations.

**LE COMPTE-RENDU DU GAL 02 EST VALIDE A L'UNANIMITE**

## L'avis d'opportunité

L'animatrice présente à quel moment du parcours d'un projet se situe l'avis d'opportunité et les modalités de vote sur les projets.

Il est rappelé que l'avis d'opportunité peut être :

- Favorable : +12
- Ajournement : 10-12
- Défavorable : -10

Il est attendu du GAL qu'il évalue si le projet présenté est cohérent avec sa stratégie.

Cependant, en aucun cas cet avis ne vaut pas acceptation définitive du projet.

Un avis d'opportunité favorable permet au porteur de projet de déposer une demande d'aide auprès de la Région, autorité de gestion des fonds européens, qui après instruction détermine l'éligibilité technique du projet et le montant de fonds européens pouvant être octroyé.

Si l'instruction régionale valide le projet, le GAL confirmera dans le cadre d'une prochaine réunion du GAL la programmation du projet et le montant définitif des financements européens octroyés

La directrice du Pays, indique qu'à ce stade les projets précédemment sélectionnés par le GAL sont en cours d'orientation auprès de la Région qui pourra débiter les instructions sur le FEDER dès le mois de juin et sur le FEADER au 2<sup>ème</sup> semestre.

## Projets présentés pour avis d'opportunité

### *Cœur de village 2 : équipements de la future médiathèque\_ Commune de Sanguinet*

**Abstention vote pour conflit d'intérêt** : les membres suivants ont quitté la salle lors des débats et votes.

- **Arnaud Gomez**, Président du Pays
- **Françoise Douste**, Présidente communauté des communes des Grands Lacs
- **Sandrine Thomas**, conseillère municipale de Parentis-en-Born
- **Laure Pincé**, conseillère municipale de Biscarrosse
- **Françoise Leiner**, conseillère municipale de Mézos
- **Henri-Jean Thébault**, Maire de Pontenx-les-Forges
- **Guy Pons**, conseiller municipal de Mimizan
- **Marie-France Delest**, conseillère municipale de Mimizan
- **Jean-Claude Caule**, Maire de Lévignacq
- **Sophie Weber**, conseillère régionale et conseillère municipale de Mimizan
- **Rémy Planton**, Office de tourisme Bisca Grands Lacs
- **Vincent Favre**, Office de tourisme Bisca Grands Lacs

L'animatrice rappelle le cadre de la fiche-action 4 « Développer les services marchands et non marchands et redynamiser les bourgs, centres bourgs et centres villes » dans laquelle s'inscrit le projet.

**Les actions en lien avec la redynamisation de cette fiche-action viseront à contribuer à une stratégie de dynamisation des centres bourgs, villes ou quartiers.**

Elles devront permettre de redonner aux bourgs leur rôle de centralité en favorisant l'installation de services et de commerces de proximité, en concentrant une offre de logement et en développant des projets d'aménagement favorisant le lien social.

#### **Restitution du groupe préparatoire**

Le groupe préparatoire restitue son analyse du projet.

Cédric Grillon, indique que le projet est en cohérence avec la fiche-action et la stratégie du programme. Sur la base des éléments transmis et analysés, le groupe préparatoire note que la future médiathèque située en cœur de bourg participera à la redynamisation de la commune.

Au centre du projet socio-culturel « cœur de village 2 », cet équipement contribuera à améliorer le cadre de vie des habitants tout en favorisant les interactions entre partenaires, associations et citoyens.

La médiathèque bien que communale pourra toutefois attirer la population alentours dans le cadre de sa programmation culturelle et des événements proposés (exemple projection de film en partenariats avec le cinéma le Renoir de Biscarrosse).

Le groupe préparatoire aurait souhaité plus de précisions sur la démarche du projet culturel, scientifique, éducatif et social et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Des ateliers de sensibilisation à l'environnement, au recyclage, au tri... seront organisés mais peu d'information à ce stade sur le bâtiment en lui-même.

Le groupe préparatoire situe le projet sur un avis d'opportunité favorable.

### Présentation du projet

Fabien Lainé, maire de Sanguinet, présente le projet cœur de village 2 axé sur le développement d'une offre culturelle, de lieux de rencontres et d'interactions sociales à Sanguinet, visant l'égalité d'accès à la culture pour tous et au vivre ensemble dans un village à la population croissante.

Le projet présenté dans le cadre de LEADER porte sur l'équipement de la future médiathèque.

Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.

## **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DÉPENSES		RECETTES		%
Mobilier, informatique, bureautique, collections	157 879€	Fonds européens (FEDER)	80 000 €	51 %
		Département	11 200 €	7 %
		Autofinancement	66 679 €	42 %
<b>TOTAL</b>	157 879€	<b>TOTAL</b>	157 879€	

## **ECHANGES AVEC LE GAL**

*Le GAL questionne le porteur sur l'ambition architecturale du futur bâtiment ainsi que sur l'origine des entreprises ayant été consultées.*

Le Maire précise que le cahier des charges rédigé par la commune est assez précis. Les attentes de la commune portent notamment sur les matériaux biosourcés et une exemplarité environnementale. Concernant la qualité d'isolation du bâtiment la commune souhaiterait une certification 2035.

Le style architectural devra conserver l'esprit basquo-landais (briquettes et colombages) tout en mêlant des éléments contemporains. Ce style avait été plébiscité par les sanguinetois lors du projet cœur de village 1 et se reflète aujourd'hui sur la place centrale du marché. Un appel d'offre est en cours et à ce jour, 3 projets concurrents ont été déposés (deux entreprises landaises et une entreprise du Périgord).

*Le GAL demande des précisions sur la programmation culturelle du futur lieu, comme par exemple, l'organisation d'événement qui peuvent attirer tous les types de publics.*

Le Maire explique que le lieu est pensé comme un tiers lieu ouvert sur tous les publics. Le centre socioculturel accueillera dans son hall le bureau d'information touristique, une conciergerie et un bureau de poste. Ces différentes vocations devront permettre d'attirer tous les publics.

Par ailleurs, la programmation culturelle et les différents fonds documentaires se tourneront en particulier vers la littérature jeunesse, l'archéologie, la littérature gasconne, la création littéraire, les éditeurs locaux, tout en proposant des résidences d'artistes et un travail en lien avec les écoles et l'intergénérationnel.

#### ***Le GAL interroge le Maire sur la gratuité du service.***

La commune voit ce lieu comme une prolongation naturelle de l'espace public, une agora de la place du village dans le centre culturel. Rendre ce service payant ne comblera pas le coût réel du service et pourrait au contraire générer un déni d'accès.

#### ***Le GAL souhaite savoir si la commune se mettra en réseau avec les territoires voisins.***

Le Maire confirme que sa volonté est bien de s'ouvrir vers les autres et de se mettre en réseau avec la communauté des communes sur de la mise en commun de fonds avec les bibliothèques des Grands Lacs mais aussi de s'ouvrir vers le Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre. En effet, un travail sur la programmation de spectacles vivants sera engagé et une correspondance avec la médiathèque d'Arcachon et de Biganos pourra être envisagée.

#### ***Enfin, le GAL interroge le Maire sur le devenir de l'actuelle bibliothèque.***

Cette ancienne maison de résiniers demeure dans le patrimoine communal. Elle fera l'objet de rénovation et devrait accueillir la maison des jeunes.

### **LE MOT DU GAL**

Les membres du GAL accueillent favorablement ce projet, son intérêt pour la redynamisation du bourg et pour l'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune. Le rayonnement de cet équipement sur les territoires périphériques est souligné.

La démarche de prospective sur des équipements similaires et le recensement des besoins de la population dans la phase de préparation a été apprécié par la GAL. Enfin, la mobilisation partenariale sur le projet tant institutionnelle que privée est un point de force du projet.

Dans les observations formulées, le GAL aurait souhaité plus de précisions sur le lien avec la MFR (maison familiale et rurale) qui pourra être une passerelle intéressante à explorer avec les publics ciblés.

Une préconisation des membres porte sur la concertation avec les parties prenantes du projet et notamment les usagers, et ce, dès la phase de consultation avec les entreprises. Un comité technique de suivi de ce projet pourrait se constituer avec des citoyens, associations locales, entreprises, professeurs des écoles, personnes en situation de handicap... afin de prendre en compte les idées et besoins dans les usages de chacun. Ce comité favoriserait l'appropriation dès le départ du futur lieu par la population.

**AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE AVEC UNE NOTE FINALE DE 14/20**

## ***Ingénierie hélistation\_Association La Smalah***

**Abstention vote pour conflit d'intérêt** : les membres suivants ont quitté la salle lors des débats et votes.

- **Guy Pons**, conseiller municipal de Mimizan
- **Marie-France Delest**, conseillère municipale de Mimizan
- **Sophie Weber**, conseillère régionale et conseillère municipale de Mimizan
- **Alban Pérennes**, Grenier de Mézos
- **Vincent Péchaud**, La Smalah
- **Yann Lorteau**, La Smalah

L'animatrice rappelle le cadre de la fiche-action 6 « ingénierie thématique » dans laquelle s'inscrit le projet.

L'ingénierie mise en place doit permettre de compléter les moyens existants en assurant une mise en réseau d'acteurs locaux, autour d'une thématique, d'une approche territoriale ou interterritoriale visant à faire converger les intérêts des différents groupes, vers des projets collectifs et partagés, et assurer un soutien technique. L'ingénierie mise en place doit répondre à au moins un des 7 enjeux du projet de territoire.

### **Restitution du groupe préparatoire**

Le groupe préparatoire restitue son analyse du projet.

Françoise Leiner indique que la conception de la phase 2 du projet de l'hélistation de Mimizan va mobiliser un partenariat élargi. La Smalah forte de ses expériences sur le territoire mettra son expertise au service d'un projet innovant pour la commune. Le modèle économique de ce lieu devra lui aussi être travaillé. Sur cette mission, Vincent Péchaud, directeur de La Smalah et Yann Lorteau, responsable financier seront tous les deux mobilisés.

Le groupe préparatoire relève le côté expérimental, innovant et impactant pour le territoire.

L'aspect démonstrateur du projet et l'ingénierie mise en place pourra faire l'objet d'un retour d'expérience afin de rendre cette initiative répliquable potentiellement au-delà du Pays.

Un point qui nécessitera d'apporter des précisions lors du GAL porte sur l'aspect réglementaire du lieu, notamment le recours du tribunal administratif en cours et de préciser les contraintes environnementales et architecturales avec lesquelles il faudra composer et les autorisations nécessaires à obtenir avant de pouvoir réaliser les travaux.

Le groupe préparatoire situe le projet sur un avis d'opportunité favorable.

### **Présentation du projet**

Vincent Péchaud, directeur de La Smalah et Yann Lorteau, responsable financier présente le projet aux côtés de Marie-France Delest, conseillère municipale de Mimizan.

L'ingénierie mise en place par La Smalah en tant que co-concepteur du projet aux côtés de la mairie de Mimizan aura pour but de préfigurer un projet global à valeur expérimentale et sociale pour améliorer l'offre d'hébergement des saisonniers sur le site de l'Hélistation à Mimizan Plage, afin de préfigurer la future construction d'un second bâtiment sur le même site, triplant ainsi la capacité d'hébergement actuelle.

Les fondements du projet à venir devront être un démonstrateur de la capacité de résilience du territoire face à des enjeux de premier ordre, notamment ceux du réchauffement climatique et évolution du trait de côte : en intégrant des principes architecturaux permettant d'anticiper les risques de submersion marine, d'ensablement et de recul du trait de côte.

Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DÉPENSES		RECETTES		%
Salaires 6 mois 0,5 ETP de 2 salariés	26 236,76€ €	Fonds européens (FEDER)	25 000 €	80 %
Frais de mission	1 049,47€	Autofinancement	6 221,74€	20%
Coûts indirects	3 935,51€			
<b>TOTAL</b>	<b>31 221,74€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 221,74€</b>	

## ECHANGES AVEC LE GAL

**Le GAL questionne La Smalah sur les autorisations règlementaires nécessaires sur le site notamment au niveau de l'urbanisme et de l'environnement.**

Mme Delest précise que la parcelle est de propriété communale, classée en zone UC (zone constructible) et qu'une modification de façade et d'aménagement intérieur a été indiquée sur le permis de construire de la phase 1 du projet (maison des MNS et hangar). Pour la seconde phase du projet, le permis devra prendre en compte les réglementations en s'adaptant aux contraintes urbanistiques et environnementales de la zone.

**Le GAL interroge le porteur sur la future gestion du site qui mêlera jeunes travailleurs, saisonniers... En effet, d'autres projets sur le territoire émergent en ciblant le public des saisonniers et des jeunes travailleurs. Le GAL souligne l'intérêt de mutualiser et de prévoir un retour d'expérience sur ce projet.**

La Smalah confirme qu'une mutualisation de compétences sur l'accompagnement et la gestion de ces différents publics est prévue. L'association travaille actuellement à l'obtention d'un agrément de centre social. L'équipe va donc être enrichie de compétences qui permet d'accompagner ces publics. Ces compétences seront également mobilisées sur le projet de l'hélistation.

Le modèle de gestion de ce futur lieu est tout l'enjeu de ce projet. Ce modèle sera travaillé avec la DDTM et les services de l'Etat pour connaître les différents agréments possibles, leurs spécificités et cahiers de charges pour composer un modèle économiquement viable pour la structure gestionnaire et pour les usagers.

Mme Delest précise qu'il y a un enjeu fort également pour les entreprises du territoire telles que FP Bois et Gascogne Paper qui recherchent des logements temporaires pour leurs salariés ou prestataires. Les 25 logements de ce lieu ne vont pas fonctionner de la même manière, tout le travail va être de déterminer le meilleur modèle de fonctionnement.

L'ingénierie mise en place sur le 2<sup>ème</sup> semestre devra permettre d'avancer sur l'étude de faisabilité et sur les différents agréments mobilisables pour les jeunes actifs. Le budget global de cette phase 2 ne pourra être déterminé qu'à l'issue de cette étude. La phase 2 aboutira à la livraison du bâtiment.

**Le GAL demande des précisions sur les espaces partagés.**

La Smalah précise qu'au moins 15 logements auront leur propre unité de vie (studio avec kitchenette et sanitaires individuels). Mme Delest explique que la volonté de la commune est également d'avoir un lieu de vie commun qui permettra de mixer certains publics tout en proposant un accompagnement social. Cet espace de vie partagé sera aussi ouvert aux saisonniers de la station et aux jeunes travailleurs. Cette

approche innovante est un défi pour la commune qui prendra le temps nécessaire pour tester et expérimenter.

***Le GAL interroge le porteur sur la notion d'acceptabilité du projet se situant en pied de dune et la mise en réseau avec des acteurs du territoire comme La maison des rivages qui anime des ateliers de sensibilisation à l'environnement.***

La Smalah est d'ores et déjà bien en lien avec cette association et plus largement avec les services de l'Etat qui contraindront le projet avec les contraintes environnementales du lieu. A ce titre, l'association ne se ferme à aucune technique architecturale (bâtiment déplaçable, flottant...).

L'association La maison des rivages pourra être mobilisée pour communiquer, sensibiliser et animer le lieu auprès des différents publics y compris la population.

Mme Delest précise que les voisins du site ont été invités à visiter le lieu. Les habitants du sud de Mimizan sont attentifs à ce projet qui permet de vivre notamment en dehors de la saison. En effet, historiquement une aire de campings cars se situait sur le site de l'hélistation et apportait un dynamisme à cette partie de la station. Suite à la délocalisation de cette aire, les habitants ont noté une perte d'animation de ce lieu.

***Le GAL souhaite avoir des informations sur le lien de ce projet avec NOMAD'.***

La Smalah confirme que des liens existent déjà avec NOMAD' dans une recherche de complémentarité. Le site ne sera pas identifié comme la « maison des saisonniers » mais comme un hébergement pour des travailleurs et jeunes actifs. En ce sens, ce site sera un outil et une offre à disposition de NOMAD' (exemple : les journées de prévention santé des saisonniers pourront être organisées sur le site).

***Le GAL questionne le porteur sur la gestion de la charge de travail supplémentaire liée à l'ingénierie dédiée au projet au regard des autres activités menées par l'association.***

La Smalah explique que le planning de l'association est déjà organisé en fonction des projets et des financements mobilisés. En complément, une collaboration avec deux prestataires a été initiée depuis le début de l'année 2024 pour appuyer l'association dans le projet (une assistance administrative et une coordination de vie de chantier). Ces prestations vont continuer au moins jusqu'à décembre en renfort de l'équipe.

Ce projet a été lancé il y a un an, l'ingénierie sollicitée sur LEADER se fera donc dans la continuité du plan de charge actuel.

***Le GAL demande si l'association a sollicité l'appel à projet régional sur les logements saisonniers sur le volet fonctionnement.***

La Smalah explique qu'il sera probablement plutôt mobilisé sur l'année 2025.

***Le GAL interroge l'association sur sa capacité de gérer d'autres projets de ce type sur le territoire.***

La Smalah explique que cette perspective pourrait faire partie de son plan de développement mais qu'à ce jour elle préfère se concentrer sur un projet à la fois, de le mener correctement, étape par étape, avant de songer à dupliquer cette expérimentation sur le territoire.

Enfin, l'association précise qu'elle documentera la démarche de projet afin que cette expérience puisse bénéficier au plus grand nombre.

## LE MOT DU GAL

Les membres du GAL accueillent très favorablement le projet, la démarche partenariale, son impact à venir pour le territoire et le partage d'expérience qui en sera fait.

Le GAL relève le côté expérimental, innovant et impactant pour le territoire tout comme l'ouverture sur les citoyens et la prise en compte des enjeux environnementaux.

L'aspect démonstrateur du projet et l'ingénierie mise en place pourra faire l'objet d'un retour d'expérience afin de rendre cette initiative répliquable potentiellement au-delà du Pays.

Dans les observations formulées, le GAL aurait souhaité plus de précisions sur les liens engagés avec les associations et structures du territoire telles que La Maison des rivages ou encore le Centre de formation du Born. Enfin, une réserve émise par les membres porte sur les aspects réglementaires qui ne sont pas encore tous connus à ce jour.

**AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE AVEC UNE NOTE FINALE DE 19/20**

### Point sur la maquette financière

Célia Lavaud, gestionnaire présente un bilan actuel de la maquette financière du GAL suite aux deux dernières réunions du GAL.

A l'issue des GAL 1 et 2 : 9 projets (7 publics et 2 privés), qui, avec l'animation « réservent » 20% de la maquette de façon « concentrée » sur 3 fiches-actions :

- Fiche-action 1 « Protéger et valoriser les ressources locales »
- Fiche-action 5 « Etudes et vision prospective du territoire »
- Fiche-action 6 « Ingénierie thématique »

Le pilotage de la maquette des fonds européens territorialisés doit permettre de dessiner une dynamique dans la sélection des projets tout en veillant à atteindre des profils de paiements imposés, indispensable pour essayer de capter des fonds supplémentaires à mi-parcours de la programmation.

Sur la base des projets des GAL 1 et 2, les projections de l'équipe LEADER montre que les profils de paiement ne sont pas encore atteints avec les projets actuellement présélectionnés. Il convient d'apporter une attention particulière aux projets pluriannuels et aux projets d'investissements non immédiats qui réservent des crédits qui ne seront payés qu'en fin de programmation.

	Paiements Objectifs au 31/12/2025	Projection des paiements au 31/12/2025 sur les dossiers retenus par les GAL 1 et 2
FEADER	128 770 €	76 792 €
FEDER	204 826 €	100 000€
TOTAL	333 596 €	176 792 €

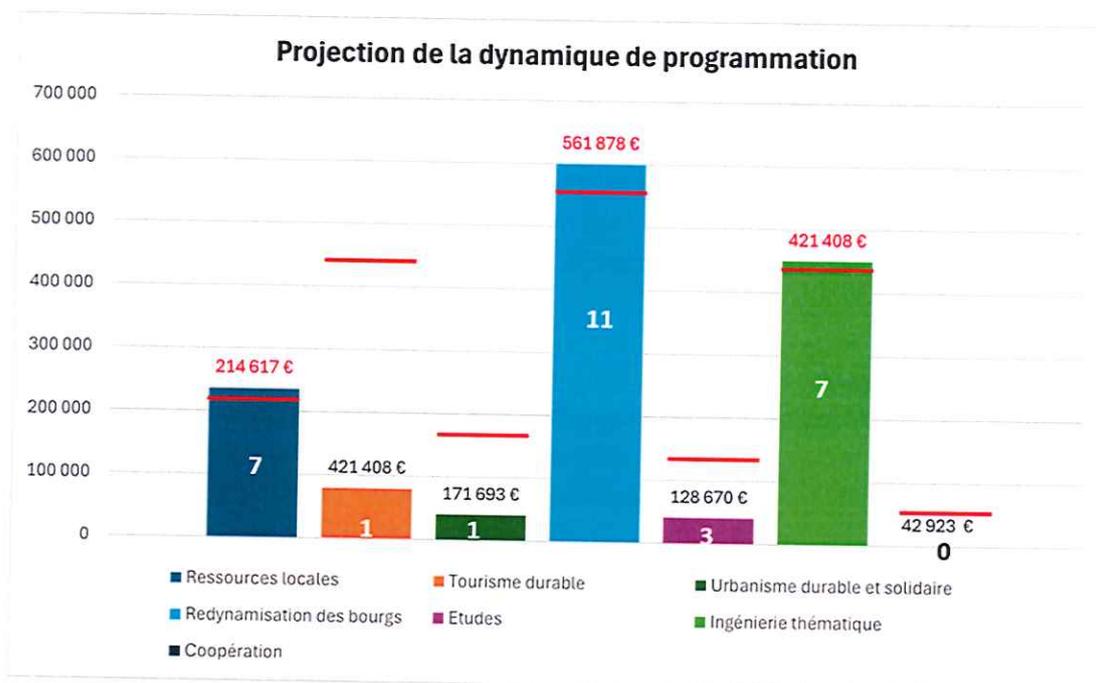
L'équipe technique LEADER propose une projection financière en lien avec les projets en amorçage en cours d'accompagnement devant présenter à court ou moyen terme un projet auprès du GAL.

Une vingtaine de projets (dont 6 issus de porteurs privés) sont actuellement accompagnés. La plupart se concentre sur les fiches-actions 1 « Protéger et valoriser les ressources locales » (4 projets) et 4 « redynamiser les bourgs » (9 projets).

La projection des montants financiers de ces projets indique que les enveloppes actuellement disponibles sur les fiches-actions 4 « Redynamiser les bourgs » et 6 « ingénierie thématique » ne seront pas suffisantes. Ainsi ces 2 fiches-actions sont d’ores et déjà en tension.

A l’inverse de la fiche-action 2 « Développer et valoriser un tourisme durable à l’année » disposant d’une enveloppe importante et n’ayant quasiment pas de projets en amorçage.

Enfin, il est à noter que peu de projets émergent également sur les fiches-actions 3 « Habiter le territoire et tendre vers un urbanisme durable et solidaire » et 5 « Etudes et vision prospective du territoire ».



L’animatrice LEADER rappelle que le GAL a la possibilité de procéder à une modification de la maquette financière et des fiches-actions par voie de notification à la convention avec l’Autorité de gestion et ce, une fois par année civile lors d’un même GAL.

**ERRATUM** : Il est toutefois à prévoir un délai de **30 jours** d’analyse de la demande du GAL par la Région et non de 2 mois.

Un groupe de travail spécifique sur cette modification sera proposé aux membres du GAL volontaires la semaine du 9 septembre en amont du GAL du 24 septembre, lors duquel une proposition de modification de la maquette sera présentée pour avis.

Cet été, l’équipe technique se rapprochera de GAL confrontés à une situation similaire et engagera une bilatérale avec la Région afin d’explorer plusieurs stratégies à adopter.

L’objectif étant d’adopter lors du GAL du 26 novembre la notification proposée afin de poursuivre la sélection des projets en 2025.

## Actualités

### • Retour sur les P'tits déj de l'Europe

Dans le cadre du Joli mois de l'Europe organisé par la Région, le Pays a proposé trois « P'tits déj de l'Europe » à Mimizan, Parentis et Léon qui présentaient les fonds européens territorialisés et les thématiques de LEADER suivis d'une permanence ouverte pour les porteurs de projet du territoire.

Peu de participants ont été recensé sur ces temps d'échanges, néanmoins des contacts ont pu être pris et des porteurs de projets sont accompagnés sur LEADER ou ont pu être redirigés.

L'équipe LEADER va poursuivre ces temps de présentations en s'adjoignant le plus possible à des temps forts déjà organisés par des partenaires.

### • Retour sur le forum du GAL

Le forum du GAL s'est tenu le 30 mai à la cabane Eulalie, il avait pour thématique principale « Les clés pour être un ambassadeur de l'Europe ». Une vingtaine de participants (membres du GAL et partenaires) ont pu assister à une présentation de l'Autorité de gestion sur son rôle en lien avec le GAL, la restitution des préconisations de l'évaluation du GAL 2014-2020 et la philosophie du programme LEADER par Lundi en 8 et Jean-Louis Gèze. Enfin, des ateliers permettant de rentrer un peu plus dans les fiches-actions ont clôturé le forum.

### • Congrès LEADER France



LEADER France, fédération nationale des Groupes d'Action Locale, organise chaque année courant septembre-octobre le **Congrès national des GAL**. Cet événement, qui réunit entre 150 et 200 participants venus de l'ensemble du territoire national et d'Outre-mer, est l'événement annuel du programme LEADER : programme <https://leaderfrance.fr/congres-national-congres-europeen-leader-2024/>

L'édition 2024 se déroulera du **1<sup>er</sup> au 3 octobre à Poitiers Agglomération** et sera exceptionnellement redimensionnée à échelle européenne dans le cadre de la présidence française 2023-2024 d'ELARD (European Leader Association for Rural Development). ELARD est une association européenne qui fédère les réseaux nationaux de LEADER. Elle représente près de 2 800 Groupes d'Action Locale de 29 pays.

Ce congrès aura pour thématique principale la **coopération dans LEADER et la recherche de partenaires** français et européens en fonction des sujets de partage d'expériences qui émergeront sur notre territoire.

L'équipe LEADER sera présente et pourrait conduire une délégation en associant quelques membres du GAL intéressés, qui pourront accompagner ces dynamiques de coopération par la suite.

La fiche-action 8 dédiée à l'animation du GAL pourra permettre la prise en charge des frais d'inscription :

#### CONGRES NATIONAL

- Prix de l'assemblée général Leader France (1-2 octobre) : 105€

#### CONGRES EUROPEEN + NATIONAL

- Prix membre Leader France : 370€

#### QU'EST CE QUI EST INCLUS DANS LE BILLET ?

- Accès au Congrès National et/ou Européen
- Dîner le 1 - 2 - 3 octobre
- Déjeuner le 2 - 3 octobre
- Entrée du parc le 3 octobre
- Spectacle du soir le 3 octobre
  - Possibilité d'hébergement sur site env. 90€/nuit

Pour rappel, le GAL dispose d'une fiche-action dédiée à la coopération, celle-ci dispose d'une enveloppe de FEADER de 42 923€. A ce jour, quelques thématiques émergent :

- **L'emploi saisonnier** et les services associés
- **L'érosion côtière** et **tourisme durable**
- Les **tiers lieux nourriciers**
- « **Habiter autrement** » dans les zones rurales / littorales
- **L'ESS en zone rurale** (démarche d'éco-système sur la Communauté de communes de Mimizan : Landes Insertion Mobilité / Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

- **Prochaines réunions du GAL**



## FIN DE LA SEANCE à 21 h.

**M. Arnaud GOMEZ**

*Président du Pays Landes Nature Côte  
d'Argent*

